

Demande de financement complémentaire sur base des frais réels pour un étudiant à besoins spécifiques

Cas pratique

Pauline CORNIL
Coordinatrice Erasmus+

Étape 1 - Nomination

S'assurer que l'institution d'accueil dispose bien des infrastructures nécessaires à l'encadrement du participant.

→ *Envoi de la nomination de l'étudiant auprès du partenaire avec description générale du handicap*

→ *Le partenaire confirme avoir les ressources nécessaires pour accueillir et accepte (ou non) la nomination*

2. Rédaction du dossier de demande «Annexe V ter »

- *Pourquoi faire une demande de financement complémentaire sur base des frais réels ?*

Lorsque le top-up AMO ne couvre pas la totalité des frais encourus

- *Quand faire cette demande ?*
- Avant ou pendant la mobilité (en cas de frais non prévisibles)

N.B.: le + tôt = le mieux, car traités par ordre d'arrivée et dans la limite du budget disponible

- *Comment ?*

En remplissant le *formulaire de demande de modification* via la plateforme de demande de modification (<https://www.sg.cfwb.be/>) accompagné de *l'Annexe V ter + pièces justificatives nécessaires*

Annexe V ter

Document à remplir avec l'aide de la référente inclusion, de l'assistante sociale,...

I. Visite préparatoire : *Pourquoi? Qui? Accord du partenaire?*

II. Mobilité

1. Description du type de besoin spécifique (nature, degré d'invalidité, besoin aide temporaire/permanente, aide médicale, aide didactique, etc.)
2. Indication du montant global détaillé de la subvention supplémentaire demandée
3. Autres sources de financement que la bourse Erasmus+ ?
4. Documents confirmant l'invalidité

5. Preuve de la vérification auprès de l'institution d'accueil de la capacité et de l'acceptation d'accueillir l'étudiant(e)

6. Estimation détaillée des coûts additionnels requis

- Rétribution de l'Etudiant accompagnateur (assistance pour la vie quotidienne, prise de notes, etc.) → Pièce justificative: Convention signée entre le service inclusion, l'étudiante avec besoins spécifiques et l'étudiant accompagnateur
- Logement adapté aux besoins → contrat de location
- Frais matériels → sur présentation des factures
- Autres ?

!! L'ensemble des pièces justificatives doit être remis avec le rapport final du projet Erasmus. !!